



AU  
RENDEZ-VOUS  
DES

Bout' Choux

**LE RELAIS PETIT ENFANCE DAME  
BLANCHE ET BUSSIÈRE DESSERT :**

Battenans les Mines, Blarians, Bonnay,  
Cendrey, Corcelle Mieslot, Cussey  
sur l'Ognon, Devecey, Flagey-Rigney,  
Geneuille, Germondans, La Bretenière,  
La Tour de Scay, Mérey-Vieille, Moncey,  
Ollans, Palise, Rigney, Rignosot, Rou-  
gemontot, Thurey le Mont, Valleroy sur  
l'Ognon, Venise, Vieille

**FERMETURE DU RELAIS**

Lundi 7 septembre.  
Lundi 14 septembre.

En raison de réunions ou de  
formations programmées à  
la dernière minute, d'autres  
fermetures peuvent être  
envisagées. Veuillez m'en  
excuser par avance.

**Relais Petite Enfance**

Maison de la Petite Enfance  
15 route de Bonnay  
25870 Devecey  
03 81 56 85 52 ou 06 88 60 18 80  
rfam.ccvdb@francas-doubs.fr  
[www.francas-doubs.fr](http://www.francas-doubs.fr)

**le mot de l'animatrice**

Bonjour,

Bonjour,

Après une pause estivale qui j'espère vous a fait un bien fou, je vous propose le nouveau numéro du rendez-vous des bout'choux.

Vous trouverez dans ce journal un dossier sur le transport des enfants en toute sécurité.

Vous trouverez également des infos professionnelles ainsi que le planning des animations et des permanences des deux mois à venir.

Afin de garantir la sécurité de tous et permettre des rencontres dans de bonnes conditions, des changements au niveau des animations et des visites avec permanences peuvent intervenir à tout moment.

Les trois relais de la Communauté de Communes du Doubs Baumois et de la Dame Blanche organisent une journée bien-être le samedi 3 octobre toute la journée pour les assistantes maternelles du secteur.

C'est un excellent moyen pour vous, assistantes maternelles, de mettre entre parenthèse votre quotidien et de vous rencontrer.

Vous pouvez diffuser largement les informations de ce journal aux familles et collègues que vous rencontrez !

Au plaisir de vous retrouver prochainement

Bonne lecture

**Céline Brun-Nasé**, votre animatrice de Relais

**Monsieur Pouce  
va à l'école**

*Monsieur Pouce va à l'école*

*L'index, qui est le plus malin,  
Lui montre le chemin.*

*Le majeur, qui est le plus fort,  
Porte le cartable.*

*L'annulaire, qui est le plus  
gourmand,*

*Porte le goûter.*

*Et l'auriculaire ne porte rien  
du tout !*

*Il court derrière comme un  
petit toutou !*

**C'est la rentrée**

*Vite, vite, il faut se presser*

*Le réveil a déjà sonné!*

*Un peu raplapla,*

*Toilette de chat.*

*Petit déjeuner,*

*Très vite avalé.*

*Cheveux en pétard,*

*Un peu dans le brouillard.*

*On file comme l'éclair,*

*Chaussettes à l'envers.*

*Vite, vite, il faut se presser,*

*C'est la rentrée!*

Sylvie Poillevé



## INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

### LES AIDES POUR S'ÉQUIPER

La prime d'installation versée par la CAF. L'État et la Caisse nationale des allocations familiales ont décidé de renforcer l'attractivité du métier d'assistant(e) maternel(le) en créant une prime d'installation destinée aux assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s et relevant de la convention collective nationale de travail des assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur.

### QU'EST-CE QUE LA PRIME

Cette prime est destinée à compenser les frais liés à la mise aux normes du domicile ou à l'achat de matériel de puériculture nécessaire à l'accueil d'un jeune enfant. Une prime d'installation de 300 ou 600 euros peut être versée par la Caisse d'allocations familiales aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s pour la première fois. La demande doit être adressée à la Caf dans un délai d'un an à compter de l'obtention de l'agrément.

### LES CONDITIONS À REMPLIR

- avoir suivi la formation initiale obligatoire avant tout accueil du premier enfant,
- avoir un début réel d'activité de deux mois et s'engager à rester un minimum de trois ans dans la profession,
- être référencé sur le site internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) et renseigner la rubrique relative aux disponibilités d'accueil,
- accepter de signer une charte d'engagements réciproques avec la Caf.

Voici le lien pour accéder aux documents à télécharger pour en bénéficier :

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-du-doubs/offre-de-service/petite-enfance/prime-et-pret-assistante-maternelle>



## COMMANDE AGENDA DES NOUNOUS 2021

Cet agenda vous permet de noter tous les jours les horaires d'accueil des enfants accueillis et de faire une synthèse en fin de mois.

Le Relais vous offre cet agenda (petit format pour un accueil de 4 enfants et grand format pour un accueil de 6 enfants)

Si vous êtes intéressée, merci de le réserver au 06 88 60 18 80 ou par mail à [rfam.ccvdb@francas-doubs.fr](mailto:rfam.ccvdb@francas-doubs.fr) avant le 6 octobre.

## CRÊPES DE COURGETTES SOUFLÉES

- 2 petites courgettes
- 150g de gruyère rapé
- 1 oignon, 1 gousse d'ail
- 4 branches de persil
- Sel, poivre
- 1 œuf
- 3 c à s de farine
- 2 jaunes d'œufs
- 2 blancs d'œufs montés en neige.



Epluchez et râpez les courgettes. Ajouter le gruyère, l'oignon et l'ail et le persil émincé et mélangez. Puis ajoutez l'œuf, la farine, et les jaunes d'œufs. Terminer en insérant délicatement les blancs d'œufs. Cuire 5 min à la poêle. Bon appétit!

## PLAQUE PORTE-NOM POUR LA RENTRÉE

**Matériel :** cartoline blanche, 3 bâtons de glace, peinture, peinture, pistolet à colle, ciseaux, raffia ou ficelle

**Réalisation :** Peindre en bleu les 3 bâtons de glace et laissez sécher. Ensuite dans de la cartoline, découper la forme d'un crayon afin de pouvoir y coller les 3 bâtonnets. Colorer la pointe bleue du crayon. Attacher la ficelle au dos de la cartoline afin de suspendre le crayon. Découper les lettres du prénom et les peindre, laissez sécher et ensuite les coller sur les bâtonnets. Vous pouvez utiliser cette activité comme marque place du porte-manteaux, casier ou autre endroit spécifique à l'enfant que vous accueillez

## DATES À RETENIR

- **Judi 1<sup>er</sup> octobre :**  
Éveil musical à La Tour de Scay
- **Judi 6 octobre :**  
Éveil musical à Bonnay
- **Judi 8 octobre :**  
Bébé bouquine à La Tour de Scay



# TRANSPORTER LES ENFANTS EN TOUTE SÉCURITÉ



En tant qu'Assistante maternelle et dans l'exercice de votre profession vous pouvez être amenée à transporter en voiture les enfants accueillis. Que ce soit pour vous rendre à la bibliothèque, au RAM, ou à l'école, vous devez respecter plusieurs dispositifs avant d'utiliser votre véhicule.

## LES OBLIGATIONS POUR LE TRANSPORT

Plusieurs règles sont à respecter avant de prendre la voiture et de véhiculer les enfants en accueil chez vous :

- Prévoir une autorisation de déplacement écrite de la part des parents annexée au contrat de travail
- Fournir aux parents une attestation d'assurance nominative de votre véhicule vous autorisant à transporter des enfants dans le cadre de votre profession
- Faire le contrôle technique de la voiture selon les obligations du code de la route (entretien de la voiture, vérification des ceintures de sécurité ....)
- Nettoyer votre véhicule régulièrement afin d'éviter la propagation des microbes entre enfants.
- Equiper votre véhicule de dispositifs de sécurité adapté à l'âge des enfants transportés (sièges auto, rehausseur...)

## LES SIÈGES AUTO

Tous les enfants de moins de 10 ans doivent être attachés dans un dispositif de retenue adapté à leur morphologie. L'homologation, certifiant que ces dispositifs répondent aux normes de l'Union européenne, est obligatoire. Une étiquette atteste que le fabricant a bien obtenu cette homologation et comporte plusieurs indications :

La réglementation : un système de retenue est obligatoire de 0 à 10 ans

- Chaque siège ne peut être occupé que par une seule personne ;
- Si vous transportez un enfant, vous devez vous assurer que tout enfant de moins de dix ans est installé grâce à un dispositif de retenue adapté à sa morphologie ;
- Il est interdit de transporter un enfant de moins de dix ans aux places avant de tous les véhicules, sauf s'il est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage, si le véhicule ne comporte pas de siège arrière ou de ceinture de sécurité à l'arrière ou si les sièges arrière du véhicule sont momentanément inutilisables ou occupés par des enfants de moins de 10 ans correctement attachés.

Le non-respect de ces réglementations peut être sanctionné d'une amende prévue pour les **contraventions de 4<sup>e</sup> classe**.

## HOMOLOGATION OBLIGATOIRE : LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Tous les sièges auto (et lits nacelle) doivent obligatoirement posséder un **visa d'homologation certifiant qu'ils répondent aux normes européennes**. Une étiquette atteste que le fabricant a bien obtenu cette homologation. Cette étiquette comporte plusieurs indications :

- selon la norme, le poids (R44) ou la taille (R129), indique le dispositif approprié ;
- la lettre E, entourée d'un cercle, signifie que le matériel est conforme à la norme européenne. Le nombre qui suit ce marquage correspond au pays qui a délivré l'homologation (2 pour la France).

La norme R44 distingue cinq groupes correspondant au poids de l'enfant. Elle est progressivement remplacée par la norme R129 qui classe les sièges selon la taille de l'enfant. Un siège peut être homologué pour plusieurs groupes de poids ou de taille.

## LA NORME R44 DÉLIMITE LES GROUPES SELON LE POIDS DE L'ENFANT :

- **Groupe 0** = moins de 10 kg (le siège-auto doit être placé impérativement dos à la route, idéalement à l'arrière. Il se fixe à l'aide de la ceinture de sécurité, en respectant les consignes du fabricant.)
- **Groupe 0+** = moins de 13 kg (ce siège permet de transporter l'enfant dos à la route, dans une position semi-allongée, de sa sortie de la maternité jusqu'à ses 13 kg (attendre le maximum pour l'installer dans un siège du Groupe 1)
- **Groupe I** = entre 9 kg et 18 kg (Vers 12-13 kg, l'enfant se tient mieux assis. Il peut être installé dans un siège-baquet doté d'un harnais, ou dans un siège avec tablette de protection (siège à réceptacle) susceptible de se fixer aux deux points d'ancrage de la ceinture centrale)
- **Groupe II** (entre 15 kg et 25 kg) et **Groupe III** (= entre 22 kg et 36 kg) : (La taille (1,50m) et la corpulence de l'enfant imposent de l'installer

dans un siège ou sur un siège rehausseur avec dossier. Il y restera jusqu'à ses 10 ans.)

La norme R129 délimite les groupes selon la taille de l'enfant

- taille  $\leq 60$  cm = utilisation mannequin nouveau-né
- $60$  cm < taille  $\leq 75$  cm = utilisation mannequin 1 an
- $75$  cm < taille  $\leq 87$  cm = utilisation mannequin 1 an ½
- $87$  cm < taille  $\leq 105$  cm = utilisation mannequin 3 ans
- $105$  cm < taille  $\leq 125$  cm = utilisation mannequin 6 ans
- $125$  cm < taille = utilisation mannequin 10 ans

La norme R129 (ou Isize) lancée en juillet 2013 renforce la sécurité des enfants en voiture en imposant le système de fixation Isofix, en classant les sièges selon la taille de l'enfant, et non plus son poids, et en allongeant la période obligatoire d'installation dos à la route (15 mois et 80 cm minimum). Cette norme remplacera, comme mentionné plus haut, le standard R44.

## QUI FOURNIT LES SIÈGES AUTO ?

L'assistante maternelle ou les parents peuvent fournir le ou les sièges auto. Cela fait partie des discussions à voir entre vous lors de l'élaboration du contrat de travail.

Si vous avez du matériel répondant aux normes, et qui convient aux parents, vous pouvez utiliser votre matériel.

Si votre matériel n'est plus aux normes vous devrez vous équiper.

Si les sièges auto que vous utilisez sont aux normes mais ne conviennent pas aux parents employeurs, négociez avec eux le prêt de matériel de leur part.

*Remarque : les indemnités d'entretien que vous percevez chaque jour d'accueil par le parent employeur vous permet d'investir dans du nouveau matériel de puériculture si vous faites le choix d'accueillir des enfants en bas âge.*

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-lusager/reglementation-liee-aux-enfants/transporter-un-enfant-en-voiture>



# Permanences et animations du Relais

sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire



## SEPTEMBRE

<b>01</b>	<b>Mardi</b>	8h30-13h00 Devecey // 13h30-19h Devecey
<b>03</b>	<b>Jedi</b>	9h-12h La Tour de Scay (Périscolaire) Animation // 13h30-16h Devecey // 16h-19h Devecey sur RDV uniquement ou samedi matin de 8h30 à 11h30
<b>07</b>	<b>Lundi</b>	<b>Fermeture Relais</b>
<b>08</b>	<b>Mardi</b>	9h-11h Bonnay Animation (Salle Polyvalente) // 11h30-13h Devecey // 14h-15h30 Permanence Geneuille sur RDV (Salle des Associations)
<b>10</b>	<b>Jedi</b>	9h-12h La Tour de Scay (Périscolaire) Animation // 13h30-16h Devecey // 16h-19h Devecey sur RDV uniquement ou samedi matin de 8h30 à 11h30
<b>14</b>	<b>Lundi</b>	<b>Fermeture Relais</b>
<b>15</b>	<b>Mardi</b>	9h-11h Animation Geneuille Maison pour Tous // 11h30-13h Devecey // 14h-15h30 Uniquement sur rendez-vous Cussey sur l'Ognon (salle de convivialité) 15h30-19h Devecey
<b>17</b>	<b>Jedi</b>	9h-12h La Tour de Scay Permanence Périscolaire (03 81 62 59 43) // 13h30-16h Devecey // 16h-19h Devecey sur RDV uniquement ou samedi matin de 8h30 à 11h30
<b>21</b>	<b>Lundi</b>	8h30-13h00 Devecey // 13h30-17h Devecey
<b>22</b>	<b>Mardi</b>	9h-11h Bonnay Animation (Salle Polyvalente) // 11h30-13h Devecey // 14h-15h30 Permanence Geneuille sur RDV (Salle des Associations) 15h30-19h00 Devecey
<b>24</b>	<b>Jedi</b>	9h-12h La Tour de Scay ANIMATION Périscolaire // 13h30-16h Devecey // 16h-19h Devecey sur RDV uniquement ou samedi matin de 8h30 à 11h30
<b>28</b>	<b>Lundi</b>	8h30-13h00 Devecey // 13h30-17h Devecey
<b>29</b>	<b>Mardi</b>	9h-11h Animation Cussey sur l'Ognon uniquement sur inscription // 11h30-13h Devecey // 14h-15h30 uniquement sur rendez-vous Cussey sur l'Ognon (salle de convivialité) // 15h30-19h00 Devecey

## OCTOBRE

<b>01</b>	<b>Jedi</b>	9h-12h La Tour de Scay Animation Périscolaire Éveil Musical // 13h30-16h Devecey // 16h-19h Devecey sur RDV uniquement ou samedi matin de 8h30 à 11h30
<b>05</b>	<b>Lundi</b>	9h-11h Animation Médiathèque Devecey // 11h30-13h permanences Devecey // 13h30-17h00 Devecey
<b>06</b>	<b>Mardi</b>	9h-11h Bonnay Animation Éveil Musical // 11h30-13h Devecey // 14h-15h30 Permanence Geneuille (Salle des Associations) // 15h30-19h00 Devecey
<b>8</b>	<b>Jedi</b>	9h-12h La Tour de Scay Animation Bébé Bouquine Périscolaire // 13h30-16h Devecey // 16h-19h Devecey sur RDV uniquement ou samedi matin de 8h30 à 11h30
<b>12</b>	<b>Lundi</b>	8h30-13h00 Devecey // 13h30-17h Devecey
<b>13</b>	<b>Mardi</b>	9h-11h Animation Geneuille Maison pour Tous // 11h30-13h Devecey // 14h-15h30 Uniquement sur rendez-vous Cussey sur l'Ognon (salle de convivialité) 15h30-19h00 Devecey
<b>15</b>	<b>Jedi</b>	9h-12h La Tour de Scay Permanence // 13h30-16h Devecey // 16h-19h Devecey sur RDV uniquement ou samedi matin de 8h30 à 11h30
<b>19</b>	<b>Lundi</b>	8h30-13h00 Devecey // 13h30-17h Devecey
<b>20</b>	<b>Mardi</b>	9h-11h Bonnay Animation (salle polyvalente sous réserve de disponibilité) // 11h30-13h00 Devecey // 13h30-19h Devecey
<b>22</b>	<b>Jedi</b>	8h30-13h00 Devecey // 13h30-16h Devecey // 16h-19h Devecey sur RDV uniquement ou samedi matin de 8h30 à 11h30
<b>26</b>	<b>Lundi</b>	8h30-13h00 Devecey // 13h30-17h Devecey
<b>27</b>	<b>Mardi</b>	8h30-13h00 Devecey // 13h30-19h Devecey
<b>29</b>	<b>Jedi</b>	9h-12h La Tour de Scay Animation Périscolaire // 13h30-16h Devecey // 16h-19h Devecey sur RDV uniquement ou samedi matin de 8h30 à 11h30

**MATÉRIEL : Vieux vêtements ou tabliers, rehausseur // Inscriptions obligatoires pour les animations par téléphone au : 03 81 56 85 52 ou au : 06 88 60 18 80**